



Compte rendu de la séance du lundi 27 juin 2022

Membres en exercice :

9

PRESENTS : 6

VOTANTS : 7

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

Présents : Sébastien BERNARD, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, ,
Jean-Paul RE, André-Luc BLANC, Frédéric MISTRAL

Représentés : Nicolas BOETTI

Excusés : Sylvain RICHARD, Marc MAGAUD

Absents :

Secrétaire(s) de la séance : Isabelle FHAL

Ordre du jour:

-VOTE DES SUBVENTIONS

-VOIES

Délibérations du conseil:

**Modification de la délibération DE_2021_018 Voies communales de La Mure-Argens
(DE_2022_023)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

la nécessité de corriger des anomalies en matière de voirie communale classée délibération de_2021_018

Monsieur le maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations

Changement de la dénomination de la rue Longue de l'Ubac pour la nouvelle dénomination la rue du BARI et ajouter impasse du BARI

Après en avoir délibéré Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- D'adopter la dénomination « rue du BARI et impasse du BARI ».

- de charger Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Subventions allouées aux Associations en 2022 (DE_2022_024)

Le Conseil Municipal rappelle que toute Association régie par la loi 1901 est tenue chaque année :

1- d'organiser une assemblée générale et d'y faire voter le RAPPORT MORAL ainsi que le BILAN FINANCIER

2- de l'adresser à la Préfecture avec les coordonnées du Comité Directeur et du bureau (président- secrétaire- trésorier)

3- d'en adresser une copie à la Mairie avec une demande de subvention.

Aucune subvention ne sera accordée en 2022 sans ces éléments.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

Montant total des subventions : 4150.00 €

Associations patriotiques	Souvenir Français	50
Associations culturelles	Association des parents d'élèves collège René Cassin	100
Associations de loisirs	Comité des Fêtes + jeudis musicaux	1000
	La Mure	500
	Culture et Loisirs Argens Le Riou (Fête du Pain,Carnaval, Marché de Noël)	500 1000
Associations sportives	Association club de tennis du verdon à Saint André les Alpes	300
	Association sportive du collège René Cassin	300

	Association Gym AND CO	100
	L'ASA du Verdon	300

Vote de crédits supplémentaires - ea_mure_argens (DE_2022_025_1)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1000.00	
022	Dépenses imprévues	-801.00	
023	Virement à la section d'investissement	801.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
139111(040)	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	801.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		801.00
TOTAL :		801.00	801.00
TOTAL :		801.00	801.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.

Vote de crédits supplémentaires - mure argens (DE 2022_026_1)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	269.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	-269.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1312 (041)	Subv. transf. Régions	10496.36	
2135 - 11	Installations générales, agencements	-2500.00	
2184 - 25	Mobilier	2500.00	
1321 (041)	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		10496.36
TOTAL :		10496.36	10496.36
TOTAL :		10496.36	10496.36

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.